

Le 23 avril 2001

Madame Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau des audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue St-Amable, bureau 2.10  
Québec, Québec  
G1R 6A6

*Objet: Suivi des demandes de la commission - île aux Chats à Grande-Île*

En réponse à votre demande du 10 avril dernier, voici les renseignements demandés.

Lors de la première partie de l'audience publique, nous avons suggéré d'estimer le risque cancérigène sur la santé humaine pour le sélénium dans la chair de poisson en croyant à l'existence d'un estimateur de risque cancérigène pour cette substance déjà défini dans IRIS. Or, après avoir revu le document IRIS<sup>1</sup> sur le sélénium, nous constatons que les études animales et humaines ne sont pas suffisantes pour en établir la cancérogénicité. Cette substance est donc classée D par l'EPA (non classifiable comme cancérigène pour l'humain) et, par le fait même, il n'existe pas de calcul de pente cancérigène pour celle-ci. La revue des documents de l'ASTDR<sup>2, 3</sup> sur le sélénium ne nous a pas permis de trouver un indicateur de risque cancérigène pour ce produit.

Nous voulons donc corriger, auprès de la commission, notre réponse fournie lors des audiences tenues le 3 avril 2001 et l'informer qu'il nous est impossible de procéder à une telle estimation.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Denis Belleville, M.D., M.Sc.  
Médecin-conseil  
Module environnement/sécurité

DB/amd

<sup>1</sup> IRIS; Selenium and Compounds. CASRN 7782-49-2  
<http://www.epa.gov/ngispgm3/iris/subst/0472.htm#II>

<sup>2</sup> ASTDR Toxfacts (September 1997); Selenium  
<http://www.atsdr.cdc.gov/tfacts92.html>

<sup>3</sup> ATSDR Public Health Statement, (December 1989); Selenium  
<http://www.atsdr.cdc.gov/ToxProfiles/phs8921.html>